

50^{c.}

PARAIT LE VENDREDI

Abonnements (France 25 fr. par an
Etrang. 40 fr. par an)

1, Boulevard des Capucines.
Entrée: 25, r. Louis-le-Grand
Paris 11^e

mon programme

LES ÉMISSIONS EUROPÉENNES DE LA SEMAINE

Ce numéro
de
32 pages

CONTIENT :

- La Voix de la Pologne, par Henry de Forge.
- A propos des Radioreportages, par Thyll.
- L'Assemblée Générale de l'Association Générale des Auditeurs.
- Deux prochaines ascensions dans la stratosphère, par Paul Saligny.
- La Vérité lointaine, par Hervé de Peslouan.
- Un peu de théorie, par Jean Lagarde.
- Un jugement intéressant les sans-filistes, par J. Ernest-Charles, avocat à la Cour.
- La Parole aux Lecteurs.
- MON PROGRAMME IMMOBILIER.

Des Dessins
humoristiques

signés des maîtres modernes du crayon

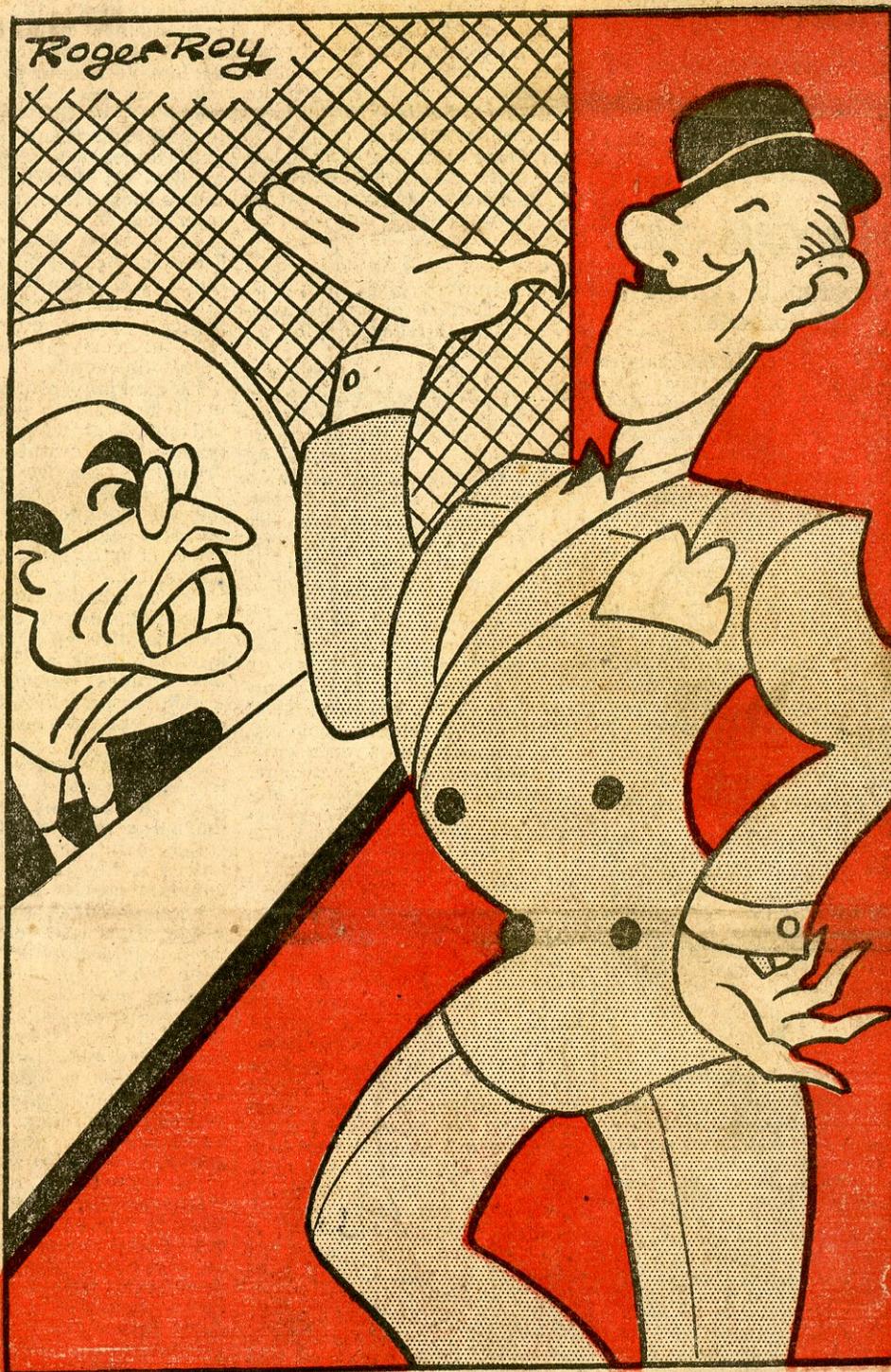
- ET TOUS LES RADIO-PROGRAMMES EUROPEENS.

Sans-Filistes! Allez applaudir les vedettes de la Radio qui figurent au programme du

Cirque Radio

qui est actuellement en Normandie

(Voir p. 4 l'itinéraire du Cirque Radio)



LA TAXE ET LE COMBINARD

— C'est l'Etat, moi, qui me paye ma taxe !... J'ai porté mon poste « au clou ».



M. Jean TOSCANÉ
speaker à Paris-P.T.T.
(Photo Ch. Duvivier.)

SAVEZ VOUS QUE...

REDUCTION DE LA TAXE EN POLOGNE

Il y a deux ans, la taxe sur les appareils de T.S.F. avait été augmentée de 30 grosz en Pologne, augmentation destinée à financer l'assurance-chômage. Or, depuis ce moment, le nombre des sans-filistes a cessé d'augmenter, et on a même constaté une diminution.

Le ministre des P.T.T. vient d'abroger cette décision. La taxe est donc ramenée à son ancien taux de 3 zlotys par mois (environ 9 francs).

Le ministre Polonais du Travail a proposé à la Société Polonaise de Radiophonie : Polskie Radio, de consacrer régulièrement quelque temps pour servir d'intermédiaire dans l'organisation du travail. Dans ce but, le poste central de Varsovie donnera, trois fois par semaine, un rapport dressé par les bureaux de placement; il s'en trouve 50 répandus dans le pays tout entier.

Dans ce rapport l'on donnera des particularités concernant les places vacantes et les offres d'emploi. Ces émissions seront reprises par les émetteurs régionaux et reçues dans le pays tout entier, dont les sans-filistes, dans ce but, devront disposer d'un récepteur convenable.

CHANTS D'OISEAUX

Le directeur du Jardin Zoologique de Hambourg procède en ce moment à l'enregistrement sur disques des chants d'oiseaux, et il fait là œuvre de patience, car l'attente est parfois longue avant que le volatile sur lequel on a fixé son choix daigne se faire entendre. Ces disques seront radiodiffusés par les stations allemandes. C'est la solution la plus simple d'un problème qui tenta maintes fois les organisateurs d'émission radiophonique, mais ceux-ci cherchaient à capter sur le vif les chants d'oiseaux, et, s'ils réussirent parfois à diffuser les trilles du rossignol, ils échouèrent le plus souvent dans leurs tentatives. A Cologne, on a fait mieux encore : les disques ont enregistré les trilles d'un... imitateur bénévole.

Connaissez-vous la "Boîte aux Lettres" de Katowice

La Radio, qui prend une extension sans cesse croissante, va devenir d'ici peu une des nécessités de la vie moderne. On a compté qu'aux Etats-Unis une famille sur quatre avait une auto et une famille sur trois avait un appareil de T. S. F.

Aussi, après une longue période d'attente et surtout de pillage dans tous les domaines artistiques, une réglementation commence-t-elle à s'installer, encore hésitante, surtout au point de vue international.

Le ministère français est présenté par tous les groupements intéressés, de réaliser enfin les statuts de la Radio-diffusion avec des droits d'auteur normaux. On y arrivera sous peu et la T.S.F. sera alors pour les travailleurs de la Pensée, généralement si mal partagés, une source d'appréciables gains.

Ce que sont les « Katowicards » Les radioreportages sont, déjà, une des formes nouvelles, concrètes et essentielles, bientôt, du journalisme.

« C'est, écrit très justement Louis Hippeau dans l'Européen, la formule à la mode en radiophonie. Il n'est question que de faire sortir le microphone du studio. Comprenez par là qu'on essayera de capter, loin du studio d'émission, des bruits, des sons et les commentaires d'un reporter qui nous décrit le spectacle que ces sons et bruits accompagnent.

« On a commencé, en France, par radioreporter les matches sportifs et même on a eu du mal à arracher le radioreportage aux sports qui semblaient l'avoir définitivement accaparé.

« Mais, désormais, on a compris chez nous qu'il peut être intéressant de radioreporter des scènes de toutes sortes prises un peu au hasard dans la vie. »

Il est intéressant de voir que, en Pologne, avant tous les autres pays, le journalisme radiophonique tient une place considérable.

Au poste de Katowice, M. Tyminiecki, un journaliste qu'on peut qualifier de vraiment moderne, a cherché une application plus étendue encore qu'auteurs de cette presse d'un nouveau genre. Son but est d'établir un contact par la T.S.F., et ensuite une correspondance entre des êtres qui ne se connaissent pas, mais qui peuvent se comprendre et devenir des amis. Il estime que son poste, aux résonances innombrables, peut et doit émettre une sorte de « journal complet », de journal qui est le lien entre la grande famille de ses auditeurs.

Aussi a-t-il fondé une « boîte aux lettres » peu banale où tous les Katowicards sont invités à lui exprimer leurs idées, à lui proposer des textes intéressants, à faire des appels de toutes sortes, bien entendu dans la plus absolue correction, et en dehors de toute politique. Ce

que cherche M. Tyminiecki, c'est à profiter de la force de diffusion considérable que peut être la T.S.F., pour « remuer des idées » pour sortir des sentiers battus, pour faire de tous ceux qui sont « accrochés » à lui, des collaborateurs éventuels et, éventuellement aussi, des amis les uns des autres.

Il a donc demandé qu'on lui écrive, qu'on lui écrive beaucoup. Il a estimé logique et profondément utile cette correspondance pour que, désormais, ses auditeurs innombrables ne restent pas muets devant tous ces bruits qu'ils perçoivent, devant toutes ces œuvres qu'on leur soumet, devant toutes ces actualités auxquelles on les initie, devant toutes ces idées qu'on remue pour eux.

La « boîte aux lettres » de Katowice est légendaire en Pologne et M. Tyminiecki a la coquetterie de ne répondre qu'en français à ces correspondants qui lui écrivent de tous les points du monde.

Et c'est un groupement charmant de cordiale sympathie qui fait que ce grand poste polonais peut — sans crainte de susciter l'ennui — émettre chaque jour un véritable journal parlé, un journal complet, avec articles variés, comptes rendus, littéraires et artistiques, échos, feuilletons, etc.

Ses auditeurs l'écoutent avec agrément, ce qu'il serait impossible de faire, en France, où l'on a vite fait de se lasser même des simples informations télégraphiques, données hâtivement, entre deux morceaux de musique.

Les Katowicards, au contraire, attendent avec impatience le moment de leur cher journal « parlé », et, en particulier, celui de la « boîte aux lettres ». Les plus intéressantes communications des lecteurs y sont commentées par papa Stéphane, ainsi que s'est intitulé le maître de Katowice.

Le lendemain de chaque bavardage quotidien sur les idées de ses chers amis, c'est une avalanche de lettres, avec des questions, des réflexions, des suggestions, lettres que lit attentivement ce journaliste expansif, heureux de relier ces correspondances les unes avec les autres, suivant les sujets traités.

De cette façon, des relations intellectuelles, cordiales, s'établissent vite entre Katowicards, qui se sont connus par la T.S.F. ou, plus exactement, par une des premières formules journalistiques suscitées par la formidable invention.

Saluons cet animateur surprenant, qui, dans les premiers pas faits par le journalisme diffusé, nouvelle manière, s'est attaché, ainsi, à établir ce que l'on pourrait appeler la Cordialité Intellectuelle.

Henry DE FORCE.



M^{lle} RITTER-CIAMPÌ
la grande cantatrice
(Photo Ch. Duvivier.)

SAVEZ VOUS QUE...

LE PLAN ESPAGNOL

On a dû renoncer au plan grandiose de construire une station de 500 kw. à Madrid, et cela à cause des grands frais. Maintenant, on a décidé de se contenter provisoirement d'une station de 100 kw., laquelle, d'après une communication du ministère des Affaires Intérieures, se trouvera entièrement sous le contrôle de l'Etat. En outre, les postes de Barcelone, Valence, Séville et de San-Sébastien verront leur puissance portée à 20 kw.

QUELQUES CHIFFRES

SUR LA RADIO AUTRICHIENNE

Voici, extraits du rapport annuel de la Ravag, société autrichienne de radiophonie, quelques chiffres relatifs au nombre des auditeurs et à la distribution des programmes.

A la fin de 1932, il y avait en Autriche 492.571 auditeurs inscrits; ce nombre, comparé au total de l'année 1931, accuse une augmentation de 23.994, qui est cependant inférieure de 21.049 à celle de 1931. Comme nous l'avons déjà indiqué, par suite de l'agitation politique pendant les derniers mois de 1933, plus de 25.000 auditeurs autrichiens n'ont pas renouvelé leur inscription, de sorte que l'augmentation enregistrée en 1932 se trouve ainsi annulée.

La ville de Vienne, à elle seule, compte 68.207 auditeurs de plus que les autres provinces réunies; pourtant, l'augmentation relative dans les divers Etats confédérés est plus forte que dans la ville de Vienne, de sorte que le pourcentage des auditeurs viennois, qui était de 58,86 %, est descendu jusqu'à 56,92 %, alors que le pourcentage des Etats confédérés passa de 41,14 à 43,08 %.

En 1932, la Société de Radiodiffusion consacra 43.151 heures aux émissions, soit 80 heures de moins qu'en 1931. Le temps moyen journalier des émissions a été en moyenne de 11 heures 45 minutes. Les programmes musicaux représentent 61,9 % de la durée totale des émissions; les heures littéraires, 7,7 %; les émissions scientifiques, dans lesquelles sont comprises les heures scolaires, 15,2 %, et les nouvelles diverses, 10,2 %.



LA PAROLE AUX LECTEURS



PROGRAMMES ET TAXES

nombreux sans-filistes réclament que les postes d'émission et à la fois le même programme : ou pièces, ou chansons, ou musique de chambre, etc., et je remarque depuis quelque temps que les postes (sans doute à cause des nombreuses réclamations) s'ingénient à nous donner de plus en plus les mêmes programmes, je proteste également et je trouve absolument ridicule qu'un accord n'intervienne pas à ce sujet; je proteste également pour les disques en anglais, laissons ces disques pour nos amis d'outre-Manche et gardons nos émissions françaises ». Si je veux entendre de la musique étrangère, je tourne le bouton, tout simplement! Si nous consentons à payer une taxe, nous aurons au moins des émissions que l'on comprend!

Quant à la taxe, avant de la payer, je voudrais voir des affiches officielles invitant les sans-filistes à faire leur déclaration; je ne suis pas obligé de me conformer aux articles des journaux qui ne sont pas officiels! Il est vrai que « nul n'est censé ignorer la loi », mais cela ne suffit pas!

V.-H. R., typographe,
Montreuil



L'INJUSTE TAXE

Divers lecteurs de *Mon Programme* ont manifesté à leur manière, dans ces colonnes, contre la taxe. Me sera-t-il permis aujourd'hui de faire paraître mon petit avis?

La chose est faite. Il va falloir payer une « redevance pour droit d'usage ». Or cette « redevance » porte sur le mode de réception; cette distinction est illogique. En fait, un poste récepteur à une antenne et un casque doit payer le même impôt qu'un super 7 lampes haut-parleur électrodynamique. Est-il donc impossible de répartir l'impôt entre récepteur à casque et récepteur à haut-parleur? Cette distinction me paraît plus juste.

A la vérité, les amateurs possédant un casque jouissent du même privilège que les possesseurs d'appareils ultra-modernes. Mais n'oublions pas que nombre de jeunes gens bricoleurs ont leur appareil, leur appareil à eux, construit avec le concours de toute leur rhétorique! Seront-ils donc obligés de payer cinquante francs pour leur récepteur miniature?

Injustice flagrante, me semble-t-il. Payons, oui, nous le devons de fait, mais de droit, payons pour notre mode de réception. Payons aussi pour les quelques postes d'exception qu'il nous est assez facile d'acquiescer : Bordeaux, Lyon, Alger.

mes remerciements, recevez, pour, mes salutations dis-

P. B.,

Nous rappelons que cette rubrique est librement ouverte à tous nos lecteurs, qui peuvent, sous leur responsabilité, exprimer leurs idées et formuler leurs critiques. Nous leur demandons seulement d'être brevs et, suivant une vieille formule, « d'inclure beaucoup d'idées en peu de mots ».

Les opinions formulées dans cette tribune libre n'engagent, bien entendu, que les signataires, à l'exclusion de notre journal, qui se fait seulement un plaisir d'ouvrir ses colonnes aux observations de ses lecteurs.

Nous accueillerons plus particulièrement les communications ayant trait à la qualité des émissions et à la valeur des programmes. Nous serons heureux également de recevoir et d'insérer les informations concernant la réception des postes particulièrement difficiles à écouter en France. Cependant, toutes les opinions, toutes les idées, toutes les doctrines, trouveront leur place ici, à la seule condition que l'expression de ces idées, de ces opinions ou de ces doctrines soient empreintes de courtoisie.

GRANDE MUSIQUE ET MUSIQUE LEGERE

Maintes fois critiquée en ces colonnes, la composition des programmes faisant une trop large part à la grande musique est loin de varier en faveur d'une meilleure compréhension des goûts des auditeurs.

Personnellement, le profane que je suis ne demande qu'à s'initier à cette sorte de musique, puisqu'elle constitue le « plat de résistance » de la plupart des concerts quotidiens.

Malheureusement, la pauvreté de ma culture en cette matière m'interdit, malgré de louables efforts, de goûter ces sortes de mathématiques sonores.

Puisque l'on admet généralement que cette hyper-musique n'est appréciée que des connaisseurs, pourquoi ne pas en tenir compte et doser les programmes de façon plus équitable?

Ne croyez-vous pas que nos grands postes tireraient des enseignements intéressants d'une en-

quête auprès de nos éditeurs de disques?

Ils se rendraient compte que si les morceaux de grande musique trouvent évidemment preneurs, plus nombreux sont les amateurs de variétés telles que : musique légère ou mélodique, fragments d'opéras populaires, chansons, monologues, etc.

L'amateur de disques ne se différenciant du sans-filiste que par le mode d'audition employée (lorsqu'ils ne sont pas l'un et l'autre), il en ressort que les goûts de celui-ci sont les nôtres ou à peu près.

A mon avis, un seul remède pour nous donner satisfaction, écrire sans nous lasser, accabler nos postes d'une avalanche de récriminations, peut-être qu'excédés consentiront-ils à établir leurs programmes selon le goût moyen du monde des auditeurs.

Je termine en adressant à *Mon Programme* mes félicitations pour son heureuse composition, ainsi que mes sincères salutations.

Gérard PAJELOU,
Billancourt (Seine).

UNE SUGGESTION INTELLIGENTE

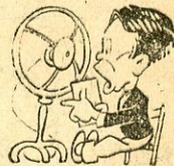
Vous n'ignorez pas que le grand client de la Radio c'est la masse imposante des travailleurs modestes, de ceux qui ne peuvent s'offrir le concert ou le théâtre, qui, fatigués de leur journée de travail, aiment à se changer les idées, à chercher à s'instruire en restant à se reposer dans leur foyer familial.

Or ce que le législateur a oublié dans la loi du 31 mai 1933 créant la taxe, c'est la modestie des ressources d'une grande partie des « taxés ».

Si réellement la redevance a un autre but que de combler le déficit du budget, pourquoi exige-t-on qu'elle soit payée en une fois? Un ouvrier qui a acheté à crédit un modeste récepteur aura les plus grandes difficultés le mois prochain, juillet, mois du terme, à trouver les cinquante francs indispensables pour éviter l'amende et s'acquitter envers l'Etat de la redevance qui, paraît-il, doit lui assurer des auditions un peu mieux sélectionnées que celles qu'on lui sert en ce moment.

Pourquoi ne pas avoir autorisé le paiement en quatre termes de 12 fr. 50 chacun, en les décalant sur les mois durs, par exemple payables en février, mai, août et novembre.

Roger RUBIS-BELA,
Paris.



SUR LA MUSIQUE ITALIENNE

Je ne suis pas d'accord avec le professeur H. M. de Nancy qui, dans votre 74^e numéro, appelle la musique italienne criaileries transalpines et Verdi-ailleries.

Cette musique connaît ici, en France, le succès qu'elle mérite, sans parler des opéras qui sont bien au-dessus de toute critique, je dirai que les derniers succès de Lys Gauty sont musique italienne.

Je tiens aussi à dire qu'il n'est pas vrai qu'en Italie on fait opposition à ce qui vient de France. Dernièrement, à la direction du Comité de défense des auteurs et compositeurs français, on déclara que les 70 % des pièces jouées en Italie étaient françaises.

Et encore que la brièveté des Radioprogrammes de là-bas ne nous permet pas de bien connaître leurs émissions, d'ailleurs souvent médiocres, mais on peut remarquer, en lisant attentivement *Mon Programme*, que la musique française n'est pas oubliée, et d'autre part il faudrait tenir compte que ce pays a toujours eu une surproduction de musique.

Espérant que ces pauvres lignes pourront apaiser les esprits trop bouillants, je formule mes meilleurs vœux de prospérité en vous assurant de mon assiduité.

A. RICCI, Paris.

ABONNEZ-VOUS

Bulletin d'abonnement

Veillez m'inscrire pour un abonnement de un an à *Mon Programme*.

25

francs
par an

veillez trouver ci-joint en

je verse à votre c. c. postal 994.22

NOM : _____

ADRESSE : _____

Decoupez ce bulletin
et adressez-le à MON PROGRAMME
25, rue Louis le Grand, 25, PARIS (Bd des Capucines)

Pour tous changements d'adresse, ajouter 1 fr. en timbres et la dernière

La Radio dans le Nord

(De notre correspondant)

La Fédération des Radio-Clubs de la Région du Nord a tenu à Hazebrouck une assemblée générale extraordinaire, le 18 juin. De nombreux Radio-Clubs y étaient représentés. Voici la teneur des vœux qui y ont été adoptés :

« La Fédération des Radio-Clubs de la Région du Nord, délibérant valablement à Hazebrouck le 18 juin 1933,

« Regrettant les schismes qui divisent actuellement en France les sans-filistes et les empêchent d'intervenir de façon effective auprès des Pouvoirs Publics;

« Emet un vœu en faveur de la réalisation rapide d'une Union nationale puissante des Groupements de Radio-Clubs sans distinction d'opinion politique ou de tendance;

« Décide de se mettre en rapport avec la C.N.R.C. et l'A.R.C.O. dans ce but.

« La Fédération...

« Constatant que les Radio-Clubs qu'elle groupe souffrent de la confusion qui s'est établie dans les milieux d'auditeurs entre les buts et l'action de l'Association de Radiophonie du Nord et ceux des Radio-Clubs et de la Fédération;

« Décide qu'il soit procédé sans tarder et ce, tant par conférences que par la voie des organes de la presse régionale et spécialisée, à une intense propagande destinée à dissiper toute équivoque et à faire comprendre que les Radio-Clubs, hors de toute tutelle, sont les vrais et seuls défenseurs des intérêts matériels et moraux des auditeurs.

Ce dernier vœu semble bien être un désaveu indirect de l'attitude de l'Association de Radiophonie du Nord qui, depuis quelques semaines, semble marcher à la remorque de l'administration des P.T.T., ce qui suscite dans la presse de nombreuses protestations de ses adhérents. — G. B.



GUERRE SUR LES ANTENNES

Il n'est bruit, dans la presse du Nord, que du mécontentement d'auditeurs peu charmés d'avoir vu leur principal défenseur à l'Association de Radiophonie du Nord destitué pour avoir dévoilé un scandale administratif... Protestations... Menaces de démissions... mise au point... rectifications vont leur train.

Qui aura raison? Nous parions pour les amateurs.

Toujours est-il que, le 29 juillet, a lieu à Lille l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des Associations de Radiophonie de France. Si les choses ne s'apaisent pas, les diverses associations gérantes auront piteuse opinion de la... plus forte association de France! Mais, gageons qu'avec un peu de bonne volonté de l'administration, de l'A.R.N. et de M. Georges Thibaut, le destitué, tout s'arrangera à temps.

Un pacte à trois, quoi! — G.B.

En quelques lignes...

— Le ministre de l'Instruction Publique yougoslave a interdit d'engager à la radio des artistes de nationalité étrangère. Cette interdiction s'appliquera, à l'exception de quelques musiciens de renommée universelle, à tous les artistes n'étant pas d'origine slave.

— Le Comité National de propagande pour la musique belge est intervenu auprès de l'I.N.R. pour que les œuvres d'artistes nationaux soient diffusées plus souvent.

A propos des Radioreportages

Le Tour de France cycliste met à l'ordre du jour la question du radioreportage. Des milliers de sans-filistes suivent, de leur foyer, les étapes de cette randonnée si populaire. L'équipe de l'Intran-Match commente la course, fait parler les coureurs au micro, s'efforce de donner une image sonore de l'événement sportif. Ainsi, pendant un mois, tout autour de la France se déroule l'un des radio-reportages les plus aimés du public.

Cette année, un emploi fréquent de l'enregistrement sur disques tente d'augmenter la puissance de vie de ce reportage. Le procédé n'est pas encore au point, mais il nous promet des réalisations intéressantes.

A ce propos, on nous permettra de regretter la stagnation de laquelle le radio-reportage, en France, semble ne pas vouloir sortir. Certes, des efforts intelligents sont faits. Mais ces efforts, on les limite au domaine du reportage sportif ou de la cérémonie officielle. Quant le micro sort du studio, c'est pour s'installer sur le stade, le court de tennis, l'autodrome, le champ de course, ou sur la table d'un banquet ministériel. On dirait qu'en dehors des compétitions sportives et des inaugurations, il n'y

a pas de champ d'action pour le radioreporter.

Pourtant, la vie moderne offre des milliers de sujets vivants, qui intéresseraient autant que le sport de larges couches de la population.

Les quartiers de Paris, les grands magasins ont déjà servi de thème à certains reportages, le micro de Lyon est descendu au fond de la mine. De tels efforts sont trop rares. Le micro devrait constamment aller à la recherche des hommes, dans la rue, chez eux, à l'usine, au bureau, au magasin. Il devrait donner une image mouvementée et colorée de la vie contemporaine.

C'est pourquoi nous applaudissons à une initiative comme celle des P.T.T. et de Vu qui, lundi dernier, nous ont donné un reportage de la Bourse. Alex Surchamp, sous le péristyle de l'édifice, a su évoquer l'atmosphère effarante de ce milieu, tandis qu'à l'intérieur, Ben Danou, dans une conversation avec un spécialiste de transaction boursière, en expliquait le mécanisme technique.

De tels reportages devraient se multiplier.

Il faut planter le microphone au cœur de toutes les manifestations de la vie moderne.

THYLL.

L'Assemblée Générale de l'A.G.A.

L'Association Générale des Auditeurs de T.S.F. a tenu, le samedi 1^{er} juillet, son assemblée générale à la Salle Wagram.

L'Assemblée a réélu trois des administrateurs sortants : MM. Berlin, Mario Roques et Thibaud. Le quatrième administrateur sortant, qui était M. Petitot Cartellier, bien connu des auditeurs sous le nom de Microvox, ancien speaker du Poste Paris-P.T.T. et actuellement directeur de Radio-Strasbourg, a été battu par M. Bary, membre de l'A.G.A. Il faut préciser, il est vrai, qu'il n'y eut que 450 votants sur 14.000 adhérents, bien que le vote par correspondance était admis par le Conseil d'administration.

D'autre part, l'Assemblée générale, sur la proposition de M. Desplanques, a voté l'ordre du jour ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée générale de l'A.G.A., tenue le 1^{er} juillet 1933, exprime sa satisfaction des améliorations apportées au poste de Paris-P.T.T. et à la composition ainsi qu'à la réalisation des programmes de ce poste.

Elle émet toutefois le vœu que le nouvel émetteur dont l'établissement est prévu depuis au moins un an soit mis en service le plus rapidement possible.

La résurrection de Radio-Toulouse

Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons le télégramme suivant :

De Toulouse, le 4 juillet 1933. Le « Journal Officiel » publie ce matin un décret autorisant Radio-Toulouse à reprendre ses émissions avec les installations du Château de Saint-Agnan dans les conditions où elles étaient faites avant l'incendie de l'ancien poste détruit le 5 avril dernier.

RADIO-TOULOUSE

« Mon Programme » applaudit sans réserve à cette décision que fectait la plus élémentaire justice envers l'un des plus populaires poste d'émission français.

La vie des Mineurs au micro

L'Institut National de Radiodiffusion française de Belgique a le rare bonheur d'être dirigé par un homme que les problèmes de la culture ont toujours hautement intéressé. Ecrivain, auteur dramatique, M. Théo Fleischman devait, il va de soi, tenter de tirer tout le parti possible, pour la diffusion de l'art, de ce merveilleux instrument nouveau de communication : la radiophonie.

Il s'est mis à écrire des jeux radiophoniques qui acquièrent immédiatement la célébrité. Et il fit appel à de jeunes écrivains de Belgique pour le seconder dans cette tâche de création artistique. Quelques-uns ont répondu, parmi lesquels Francis André, avec « La mort des Fléaux » et Pierre Hubermont avec « Germinal ».

L'auteur de « Treize hommes dans la mine » était évidemment qualifié pour entreprendre d'écrire un jeu qui nous initierait aux diverses péripéties du travail dramatique des mineurs.

« Germinal » n'est pas, comme nous l'avons écrit, une adaptation de l'œuvre célèbre de Zola. C'est une création tout à fait nouvelle, qui a pris son titre à une cantate célèbre et très belle de Riga. Le jeu s'adapte au cœur, fait corps avec lui, et nous nous trouvons en présence d'un réalisme soutenu, rehaussé par une musique qui en constitue l'élément d'exaltation. L'entreprise était périlleuse, mais tous les auditeurs ont été d'accord pour dire que l'auteur était parvenu à nous donner une œuvre d'un dynamisme intense, qui retient l'auditeur en haleine pendant les quelques trente à quarante minutes occupées par l'action.

L'atmosphère est créée à l'aide d'éléments très simples : paroles et bruits. Nous suivons la descente dans la mine d'une équipe de mineurs qui vont travailler à six cents mètres sous terre. Avant qu'ils prennent place dans la cage, leur conversation nous initie à leurs préoccupations, leurs luttes, leurs jeux. Puis le bruit de la cage, les cloches d'avertissement sont le signal de la descente. Et c'est la progression de la marche vers le chantier, avec tous les bruits adéquats, et la lucide conscience du danger qui menace. Voici le chantier. Les pétarades du marteau, pic, les appels multipliés, les longues plaintes de l'effort nous ont prévenu déjà. Un vieil abatteur initie un nouveau aux difficultés du travail. Le nouveau commet une imprudence, et c'est le drame. Le chœur, qui n'a cessé de soutenir l'action, rebondit soudain dans un chant d'espoir.

Le succès de ce jeu auprès des auditeurs a été très grand et l'I.N.R. en a donné une deuxième émission.

Paul SALIGNY.

En quelques lignes...

— Après la ville de Gand, la ville d'Anvers se propose de construire un réseau municipal de radio-distribution.

— Le ministère du Commerce de Tchécoslovaquie a décidé d'entamer une grande campagne de propagande touristique par radio.



LES PROPOS DU DOCTEUR
— Si vous voulez maigrir, faites comme moi, prenez de l'exercice...



LA T. S. F. AU ZOO
L'antenne et la prise de terre.

Pour accroître la sélectivité des récepteurs

De nombreux sans-filistes, qui possèdent d'excellents postes, se plaignent du manque de sélectivité de leur récepteur. La multiplicité des postes d'émission et leur puissance rend difficile, en effet, la séparation distincte des postes d'émission de longueurs d'ondes voisines.

Un ingénieur vient de mettre au point un petit appareil baptisé justement *Le Sélectif*. Celui-ci, intercalé entre le récepteur et l'antenne (quel que soit le type de collecteur d'ondes utilisé), décuple la sélectivité de tous les récepteurs. *Le Sélectif*, qui s'apparente à un condensateur tubulaire variable, vous permettra de séparer tous les postes européens et de n'en écouter qu'un seul à la fois.

Le Sélectif est en vente à la Compagnie COSMOS, 8, rue du Sabot, Paris, au prix modique de 15 francs, envoi franco en port recommandé, avec notice d'utilisation, contre mandat de 17 fr. 50.

En attendant le décret protecteur, un jugement intéressant les sans-filistes

Notre excellent confrère Hebdo publie, sous la signature de l'éminent avocat J. Ernest-Charles, l'article que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous. En attendant le décret qui doit légalement protéger les auditeurs de T. S. F. contre les parasites, la jurisprudence, nous donne déjà des armes contre les fauteurs de perturbation radiophonique.

Si vous avez dans vos environs un moteur, un appareil de haute tension, un appareil électrique ménager provoquant des radiations d'oscillations électriques troublant vos réceptions, montrez l'article de M. J. Ernest-Charles au propriétaire de l'appareil perturbateur; s'il est intelligent, il comprendra la leçon et, sans attendre un jugement, il prendra les mesures utiles pour rendre son appareil silencieux.

« — Qu'il est donc insupportable de ne pouvoir jouir en paix des plaisirs de la T. S. F. !

— Il y a peut-être d'autres ennuis plus graves, mais celui-ci est assurément l'un des plus désagréables...

— Cela ne peut se discuter. D'ailleurs, les tribunaux, qui pensent à tout lorsqu'on les y convie, interviennent pour vous protéger.

— Vous m'étonnez !

— C'est votre étonnement qui est étonnant et, récemment encore, le tribunal de Versailles a pris la décision la plus favorable concernant le propriétaire d'un appareil de radiophonie.

» Ce propriétaire se plaignait parce qu'il ne pouvait user tranquillement de son appareil, en raison du trouble apporté dans les auditions par un moteur électrique actionnant une moto-pompe dans la maison de son voisin. L'amateur de T. S. F. demande au tribunal d'ordonner les mesures nécessaires en vue de faire cesser ce lamentable état de choses et de condamner l'amateur de moto-pompe à deux mille francs de dommages-intérêts.

— Invention moderne contre invention moderne et voisin contre voisin !

— Oui, et justement le tribunal s'avisa que le procès était l'éternel procès des rapports de voisinage. Il lui parut que les rapports de voisinage, avec leurs avantages et leurs inconvénients, sont fondés sur une sorte d'accord tacite s'imposant à tous, aux termes duquel chacun pourra user de son fonds suivant les conditions de son temps, en tenant compte des habitudes, des besoins passés dans les mœurs et consacrés par

les conditions de la vie moderne, qu'il doit exister une sorte d'équilibre entre les droits et les obligations des divers propriétaires voisins, dont ils sont tour à tour les bénéficiaires ou les assujettis; que les rapports entre voisins doivent s'adapter à la diversité de la vie moderne...

— Et alors ?

— Alors ! Il est indiscutable que la radiophonie est entrée dans les mœurs de notre temps. Le droit d'en user, en vue d'un agrément ou d'un profit, constitue donc un des avantages de la vie moderne. Cet avantage doit être respecté des voisins et défendu contre les troubles provenant de leur fait...

— On a par conséquent le droit d'user de la moto-pompe !...

— Autant que de la radiophonie, naturellement ! Mais un expert, constata qu'effectivement le moteur actionnant la moto-pompe se mettait en marche automatiquement chaque fois qu'on ouvrait un des onze robinets de prise d'eau de l'immeuble et que, pendant qu'il fonctionnait, un bruit extrêmement intense couvrait l'audition en cours chez le voisin. Mais en remplaçant le moteur par un autre utilisant, le courant triphasé, ou en munissant le moteur actuellement existant d'appareils de protection, rien ne se prêterait de la radiophonie.

Conclusion : il ne s'agissait pas de priver le voisin de sa moto-pompe, car la moto-pompe est respectable à l'égal de la radiophonie, mais de l'amener à en user dans des conditions qui ne soient plus dommageables pour ses voisins. Et puisque le fonctionnement du moteur pouvait être amélioré, il fallait qu'il le fût. Le propriétaire du moteur s'y refusant, il fallait l'y contraindre. Tout voisinage comporte des inconvénients habituels; mais personne n'est libre de causer, comme volontairement, des troubles qui excèdent ces inconvénients-là. Le jugement exige par suite que toutes dispositions soient prises, sous une astreinte de cinquante francs par jour de retard, pour que le fonctionnement du moteur devienne silencieux. Pas d'autres dommages-intérêts ! La joie d'écouter paisiblement la radiophonie n'est-elle pas suffisante ?

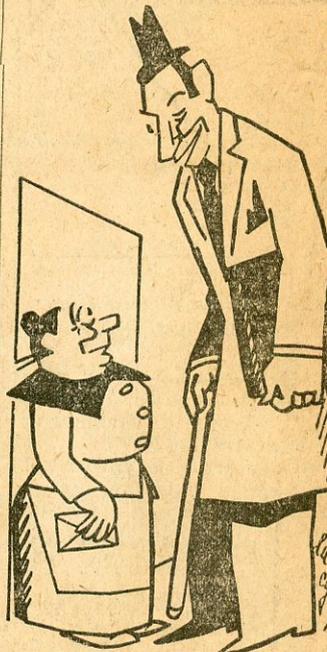
Voilà donc un principe nettement affirmé, qu'il était bon, qu'il était nécessaire d'affirmer. Et combien d'exemples aurons-nous à citer encore, utiles à connaître des voisins et des sans-filistes !

J. ERNEST-CHARLES

Avocat à la Cour de Paris.



— Merci quand même !



— Vous ne me reconnaissez pas madame ?
— Hé, non ! la télévision n'est pas encore au point !

L'ORFÈVRERIE SUR TOUTES LES TABLES du luxe à peu de frais

12 cuillers Luxe 37^F
12 fourchettes
12 cuillers à café
1 louche
Modèle grand Luxe 43^F
SIMOMETAL
remplace l'argent
n'a pas d'inconvénient
INOXYDABLE
GARANTIE 10 ANS
MÉNAGÈRE 37 PIÈCES
PRIME M. PRO
Cuiller à sauce
Pelle à gâteaux

Payable par mandats ou chèques postaux 312-45
Mod 337 Dijon ou contre remb. Mod 338
Fabrique SIM - MONTLEBON (Doubs)
Echange admis